



Schéma de cohérence territoriale

Pièce 1.3.

Explication des choix

VERSION APPROUVÉE

Introduction

Contexte législatif

L'article L.141-3 du code de l'urbanisme précise que le Rapport de présentation du SCoT : « *explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques, notamment au regard du vieillissement de la population et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services. [...]* ». En d'autres termes, le projet de SCoT doit justifier les choix d'aménagements et de développement retenus par les élus du territoire.

Ainsi, ce volet « **Justification des choix** » est partie intégrante du Rapport de présentation du SCoT du BUCOPA.

Il est consacré à la détermination des choix stratégiques en matière de développement constitutifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) et du Document d'Orientation et d'Objectifs (D.O.O.). Ces choix :

- Intègrent les objectifs fondamentaux poursuivis par la planification urbaine et territoriale tels que définis aux articles L.101-1 à L.101-3 du code de l'urbanisme,
- Sont compatibles avec les dispositions et documents énumérés à l'article L.131-1, et prennent en compte les documents énumérés à l'article L.131-2 du code de l'urbanisme,
- Prennent en compte les besoins et les enjeux soulignés par le Diagnostic et l'État Initial de l'Environnement du BUCOPA,
- Résultent de la volonté forte des élus d'être acteurs du développement de leur territoire, et de se doter par conséquent d'un document de planification ambitieux dont le P.A.D.D. et le D.O.O. en sont la traduction.

Pour établir ces choix, le processus de révision du Schéma directeur valant SCoT s'est basé sur l'élaboration de scénarios de développement prospectifs, afin d'envisager les différentes hypothèses de localisation, de quantification et de qualification de la croissance.

Le choix d'un scénario intermédiaire résulte d'une forte mobilisation des élus, au sein d'un travail de définition du projet de manière itérative et évolutive : l'année 2014 a en effet été le théâtre de nombreuses rencontres et d'échanges (commissions thématiques du Syndicat mixte, réunions au sein des intercommunalités).

Elles ont ainsi arbitré sur les éléments phares de la stratégie du P.A.D.D. du SCoT du BUCOPA.

Sommaire

1. Explication des choix établissant le P.A.D.D.

a. Enjeux du diagnostic et de l'EIE

- i. Les tendances lourdes
- ii. Les signaux faibles
- iii. Les enseignements du diagnostic et de l'EIE

b. Scénarios de développement à 2030

- i. Le gradient
- ii. Le couloir
- iii. L'arête

c. Les contradictions entre scénarios

d. Analyse détaillée de la performance des scénarios

e. Les choix contenus dans le P.A.D.D. du SCoT

- i. Conditions du choix de la stratégie territoriale
- ii. Quelques exigences et points de passage obligés
- iii. Les bases de développement retenues

2. Explications des choix exprimés du P.A.D.D. dans le D.O.O.

3. Les indicateurs de suivi et boîte à outils de mise en œuvre des objectifs du SCoT

Explication des choix établissant le P.A.D.D.

Enjeux du Diagnostic et de l'État Initial de l'Environnement

Les tendances lourdes : les évolutions observées depuis longtemps et constituant des invariants aux tendances futures

Les tendances lourdes

→ Les effets de la métropolisation lyonnaise :

- **Le développement du secteur tertiaire et des emplois métropolitains** dans l'emploi global du BUCOPA, en lien avec la déconcentration des activités de pointe (R&D, fonctions supports...) depuis le cœur de l'agglomération vers les parcs d'activités de première et seconde couronne périurbaine.
- **Un territoire de croissance, démographique, résidentielle, et économique :** depuis la fin des années 1960, le BUCOPA connaît une croissance exceptionnelle en termes de population (double à celle de la région) tirée par le développement de l'est lyonnais (accueil de jeunes ménages) et par son positionnement géographique sur l'axe Lyon – Genève, ...
- **... mais une fragmentation progressive du territoire, entre :**
 - > un secteur connecté aux dynamiques métropolitaines à l'ouest, et un secteur fragilisé socialement et économiquement, à l'est (zone de montagne),
 - > des territoires résidentiels et des territoires industriels,
 - > une très forte diversité interne, entre espaces urbains et périurbains, entre espaces ruraux et espaces de montagne.

→ Le maintien de la tonalité industrielle du territoire, au travers d'une économie puissante et qui résiste aux tendances régionale et nationale :

- **une spécialisation économique sur des secteurs industriels :** industries extractives, production d'électricité, industrie chimique, fabrication d'équipements électriques, fabrication de produits en caoutchouc / plastique / autres produits non minéraux...
- **l'accueil de grands équipements et espaces industriels** en lien avec la proximité à la métropole lyonnaise : Centrale nucléaire du Bugey à Saint-Vulbas, Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, les zones d'activités de la côtière, carrières.
- **un tissu industriel riche et diversifié,** de l'artisanat à l'établissement intégré aux grandes entreprises mondialisées en passant par les TPI / PMI.

Secteur non-présentiel : activités économiques dont la production est destinée à être consommée ailleurs que sur son lieu de production

Signaux faibles : ce sont les éléments d'actualité à l'importance sous estimée, mais qui soulignent des changements importants à venir. Ils interrogent sur les conséquences.

Cross canal : complémentarité dans la vente entre différents modes de distribution, ici le lieu physique de la boutique et la plateforme de vente en ligne.

- environ la moitié des emplois du BUCOPA dépendent du secteur non-présentiel, et un peu plus du quart dans le domaine de l'industrie.

→ **Un urbanisme en mutation**, la croissance démographique induisant un besoin important en logement, avec pour conséquences :

- un développement urbain en grande partie en extension des bourgs anciens (profil linéaire et épaississement des cœurs villageois anciens), avec notamment de nouvelles formes urbaines rompant avec le tissu traditionnel (typologie, surface, qualité, besoins et attentes, ...)
- des espaces agricoles fragilisés (morcellement) et des paysages traditionnels porteurs de l'identité locale qui peuvent être perturbés.

Les signaux faibles

L'analyse prospective a également mis à jour des éléments d'incertitude pouvant affecter positivement ou négativement le devenir du territoire du BUCOPA, et que la stratégie du SCoT doit intégrer afin d'anticiper les ruptures. Ce sont tant des phénomènes macros (communs à l'ensemble du territoire national voire au-delà) que des spécificités locales (à l'échelle de quelques territoires).

→ **Vers la « troisième révolution industrielle » (économie numérique) ?**

L'entrée dans le 21^e siècle s'accompagne de l'essor des technologies numériques. L'impact des nouveaux outils, des nouvelles pratiques et des nouveaux lieux qui se développent dans le cadre de cette révolution numérique redessine les contours de l'économie, de nos sociétés et de nos territoires.

En ce sens, **l'influence des évolutions accélérées des pratiques liées aux nouvelles technologies sur l'économie** (modifications potentiellement profondes) a été intégrée à la réflexion sur le projet du BUCOPA.

- En effet, **l'impact de ces technologies pourra être tant territorial** (organisation polarisée ou diffusion spatiale non-discriminante) **qu'organisationnel et sociétal** (les politiques publiques en attendent un levier en matière de développement local).
- Plus particulièrement, **les modifications des comportements de consommation**, entamées par le développement de grands espaces commerciaux spécialisés en périphérie des villes, connaissent aujourd'hui une nouvelle étape avec l'ère numérique. **L'impact** de cette dernière sur les habitudes d'achats **reste encore incertain**, entre le développement du e-commerce (sites d'achats en ligne des marques et de généralistes) qui introduit autant **de nouvelles notions liées à la proximité physique** (*cross canal*, points de livraison des commandes, pratique de *click and collect* dans les commerces de bouche,...) que la **poursuite de la division fonctionnelle des espaces avec les drives** des grandes surfaces généralistes.

→ Un contexte industriel national sous pression

Face à la spécificité économique forte du BUCOPA en matière d'activité industrielle se pose la question des pressions accrues sur la rentabilité de cette filière en complète restructuration à l'échelle nationale. En effet, soumise à la concurrence internationale, des pays émergents notamment, les industries françaises sont soumises à un impératif d'adaptation et d'innovation, que les marges limitent par ailleurs. La spécialisation industrielle du BUCOPA interpelle donc son positionnement économique dans le contexte régional dynamique, et interroge les rapports à entretenir avec les autres secteurs dynamiques tels que la métropole lyonnaise, le Pays de Gex, l'arc genevois, ...

→ La rigueur budgétaire, obligation d'innover dans le financement des projets ?

L'évolution récente des modes de financement des collectivités locales, vers un nouveau mode de calcul des dotations de fonctionnement, et des nouvelles priorités nationales en matière d'aménagement du territoire, entre transfert de compétences et étalement sur le long terme des dépenses d'équipement, est synonyme de chute des investissements en matière d'infrastructures. Encore à ses prémises, cette évolution constitue une question importante quant à la capacité du territoire à répondre aux besoins divers (accessibilité, couverture numérique, modernisation de l'existant...) et interroge celle des collectivités locales à innover en matière de financement, de portage politique des projets, de négociation...

→ Des potentiels de développement à nos portes

Plus proche du BUCOPA, le contexte territorial évolue. Par son positionnement géographique stratégique (accessibilité rapide à l'ensemble des marchés sud-européens), le développement de la métropole lyonnaise profite à l'ensemble des espaces situés à proximité, en premier lieu desquels celui du Nord-Isère.

En effet, le renforcement du secteur « Lyon Saint-Exupéry » par de nouveaux espaces dédiés aux activités tertiaires et à la logistique à haute valeur ajoutée constitue :

- à la fois **une opportunité pour le territoire du SCoT**, dans l'objectif de créer des synergies économiques (liaison directe par l'A32 et RD18d),
- mais aussi **une menace**, compte tenu des potentiels de développement soulignés sur ces activités-ci. Les disponibilités foncières du PIPA ont vocation à accueillir de nouvelles activités de pointe. **Ces deux grands pôles économiques rhônalpins pourraient être mis en concurrence** par des entreprises souhaitant s'installer dans ce secteur de la France.

→ La montagne renoue avec l'attractivité

Secteur le plus éloigné des influences métropolitaines, le Bugey n'a pas connu la même trajectoire de développement que la Plaine de l'Ain ou que la Côtitière. Toutefois, les dernières évolutions interrogent sur le rôle qu'il sera amené à jouer dans la stratégie du SCoT BUCOPA ; en effet, à la déprise démographique profonde (depuis les années 1960) s'est substituée une légère reprise (début des

années 2000) portée par l'arrivée de nouvelles populations. En outre, les disparités entre secteurs du territoire se nivellent (âge moyen, dynamique démographique, menace du vieillissement). Or, l'espace de montagne dispose d'atouts exceptionnels propices à une attractivité renouvelée tant touristique que résidentielle : cadre de vie naturel, conditions de desserte relativement bonnes, foncier bon marché. Ces évolutions récentes interrogent l'attractivité du Bugey, entre espace de résidence par défaut et lieu de vie choisi.

Les enseignements du diagnostic et de l'EIE du BUCOPA

Ils ont mis en évidence un certain nombre de points saillants concernant le mode de développement du BUCOPA :

→ Des modes de développement contrastés entre l'ouest et l'est

- La proximité avec la métropole lyonnaise, qui s'est traduit par une croissance rapide de la population, et des logements, dans la Côtière et la Plaine de l'Ain. Toutefois, la dernière période a été marquée par un retournement de tendance, la croissance démographique étant désormais portée par le solde naturel plutôt que par les nouvelles installations.
- Le Bugey, est le plus éloigné de cette influence métropolitaine, a connu une déprise démographique jusque dans les années 1990, période à partir de laquelle la tendance s'est inversée (accueil de nouvelles populations), notamment du fait d'une attractivité des prix fonciers et immobiliers.
 - > La différenciation territoriale par les classes d'âges tend à se réduire entre l'est et l'ouest du BUCOPA, en partie du fait d'une offre insuffisante en logements correspondant aux besoins des jeunes et des jeunes couples.
 - > Le vieillissement de la population s'accroît partout, soulignant des besoins futurs croissants.
- Outre la tendance au vieillissement des chefs d'exploitations agricoles, la déprise agricole s'accroît dans les espaces de montagne (recul de l'élevage et croissance de la surface toujours en herbe), mais se renforce dans la Plaine de l'Ain (croissance des grandes cultures).
 - > En revanche, les démarches d'amélioration de la qualité des productions se développent partout, ce qui participe à la pérennisation des activités agricoles : mise en valeur d'AOC, filière Bio, circuits courts et diversification économique.
- Le BUCOPA est reconnu comme un territoire industriel fort (voir ci-avant), créateur d'emplois (+9 700 environ entre 1999 et 2010) et disposant d'une main d'œuvre locale qualifiée mais toutefois insuffisante en CSP+ compte tenu de l'évolution de l'économie. La population est plus active qu'ailleurs (chômage en deçà des moyennes régionale et nationale).
 - > De nouveau, une distinction ouest métropolitain / est rural en matière d'emplois, qui se traduit par une disparité forte des

revenus des ménages (d'environ 10 000€ entre le secteur de Miribel et la Vallée de l'Albarine).

→ Un territoire où il fait bon vivre

- Telle une mosaïque, le BUCOPA est une grande composition paysagère articulant différentes ambiances, différents faciès, différentes identités : gradient est / ouest des paysages anciens de polycultures et de viticulture dans le Bugey aux grandes cultures de la Plaine de l'Ain, le couloir d'infrastructures (autoroutes, voies ferrées, faisceaux électriques, parcs d'activités).
- Ses paysages bâtis, paysagers et naturels sont porteurs d'une certaine attractivité (villages de montagne le long de la vallée, bourgs de plaine,...) Ces atouts font d'ailleurs l'objet d'un certain nombre de protection (ZPPAUP, sites inscrits ou classés) et de labellisation (Pérourges, Oncieu).
 - > Ces espaces se caractérisent par une implantation du bâti différenciée suivant s'ils sont situés sur les contreforts du Bugey, la Côtère, la plaine, ou la montagne.
 - > La tendance du développement urbain tend aujourd'hui vers « la négation du site » et du contexte, avec le remaniement profond des organisations bâties traditionnelles (épaississement, déconnexion des nouvelles opérations au centre-bourg, profil urbain linéaire entraînant le morcellement des espaces agricoles).
- En cohérence avec son développement résidentiel, le BUCOPA bénéficie d'un maillage hiérarchisé de pôles d'équipement bénéficiant d'une bonne accessibilité TER, des pôles de la Côtère jusqu'à Pont-d'Ain, en passant par Ambérieu, Lagnieu et Meximieux, ainsi que Saint-Rambert.
 - > Malgré leur positionnement sur le couloir d'infrastructures, un besoin fort de désenclavement, de franchissement du Rhône, et de sécurisation des traversées urbaines (hameau des Échets, Leyment) fait jour, pour optimiser les déplacements dans le territoire du SCoT.
 - > Le réseau des transports collectifs (TER, Colibri, CarAin) doit être envisagé sous l'angle du développement des nouvelles pratiques de mobilité (concevoir des chaînes de déplacement : intermodalité, hiérarchisation du réseau, desserte de proximité).
 - > Enfin, la couverture numérique en THD est un enjeu majeur pour le développement économique et l'attractivité résidentielle du BUCOPA.

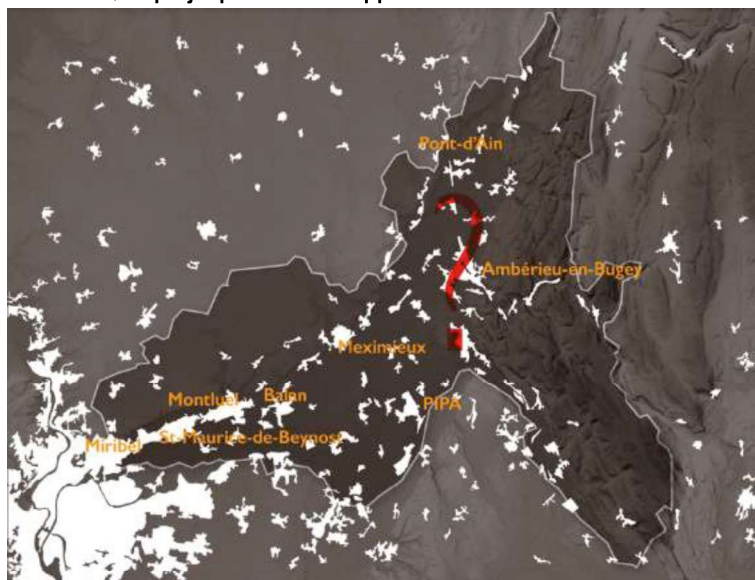
→ Des enjeux forts de préservation des ressources et des espaces naturels

- La richesse biologique du territoire du SCoT est portée par 5 grandes entités écologiques remarquables, dont les modes de fonctionnement écologiques sont imbriqués, mais aussi menacés par le développement des espèces invasives, la déprise agricole et les difficultés de renouvellement :
 - > la Dombes : milieux humides, coexistence de milieux à forte valeur écologique (Natura 2000, ZNIEFF I, zones humides), dont le maintien de leurs fonctionnalités est problématique (préservation des pollutions et des milieux naturels et agricoles)
 - > la plaine alluviale de l'Ain : zone de frayère pour le Rhône, forêts alluviales et réseau hydrographique riche d'espèces rares,
 - > la plaine agricole sous influence urbaine : environnement plus classique tel un espace de transition, avec des forêts, des pelouses sèches, ...
 - > le Rhône : espace de tension entre richesse écologique (réserve nationale) et activités anthropiques. De plus, la confluence avec l'Ain est l'un des derniers deltas naturels de France.
 - *Face aux pressions actuelles sur ces milieux, le maintien des connexions entre les espaces de l'Ain, de la Dombes et du Bugey est fondamental, notamment au regard des contacts avec l'urbanisation.*
 - > et le Bas Bugey : mosaïque de milieux humides et intermédiaires, de milieux rupestres, toutefois menacé par la fermeture des prairies.
- Le territoire peut également s'appuyer et valoriser sur les ressources naturelles dont il dispose :
 - > en exploitant notamment le potentiel de valorisation de la forêt (tendance à l'enfrichement en montagne) en lien avec la filière Bois (énergie, construction),
 - > en encadrant et recherchant des alternatives aux carrières extractives (rationnement de la ressource),
 - > en valorisant son potentiel en énergies renouvelables, encore peu exploité (méthanisation, géothermie, photovoltaïque),
 - > en s'organisant pour un territoire plus sobre : transports moins émetteurs de GES, rénovation énergétique du parc résidentiel, prise en compte du changement climatique pour un territoire résilient,
 - > en poursuivant les efforts fournis en matière de préservation de la qualité et de la quantité de l'eau potable, de diminution de la vulnérabilité aux nitrates et à l'eutrophisation des eaux de surfaces, de rénovation du parc des STEP vieillissant.

Scénarios de développement à 2030

Les scénarios résultent d'une démarche prospective qui a cherché à éclairer le devenir du territoire en identifiant des cheminements possibles pour le BUCOPA, à partir de ce que l'on en sait et des données d'environnement avec lesquelles il faudra composer.

Quel projet pour le développement du BUCOPA à 2030 ?



La « phase Prospective » qui a précédé l'élaboration du P.A.D.D. s'est appuyée sur les tendances lourdes, les signaux faibles et les grands enjeux identifiés par le Diagnostic et l'État Initial de l'Environnement.

Données de base sur la période de référence (recensement 1999-2010)

BESOINS EN LOGEMENTS	données	rythme annuel	BESOINS ECONOMIQUES	données	rythme annuel
population	137 500	1,09%	% 15-64 ans de la pop. totale	65%	-
taille des ménages	2,42		taux d'activité	76%	-
résidences principales nécessaires	56 818	1,42%	taux d'emploi	70%	-
évolution des RSO, des Lv et renouvellement du parc	3 410	310 log	taux de concentration	89%	-
Moyenne de logements commencés sur la dernière période	9 823	893 log	emplois créés sur la dernière période	10 230	930
extension pour le résidentiel	81%	72 ha	extension pour l'activité	300	33

Elle a interrogé la tonalité de développement que les élus du BUCOPA souhaitaient donner à leur territoire, à horizon SCoT.

« Quel mode de développement souhaité ? »

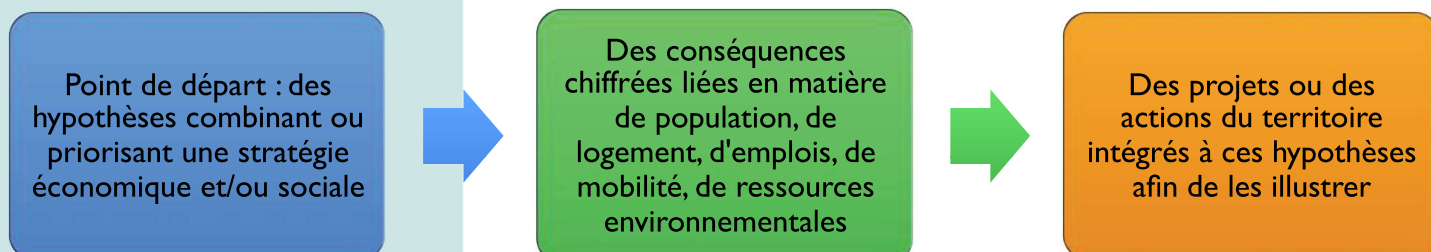
Un territoire résidentiel : par défaut ? Dans le cadre d'une attractivité choisie ?

Quel niveau d'activités productives ? suivant quel proportion par rapport à l'économie résidentielle ?

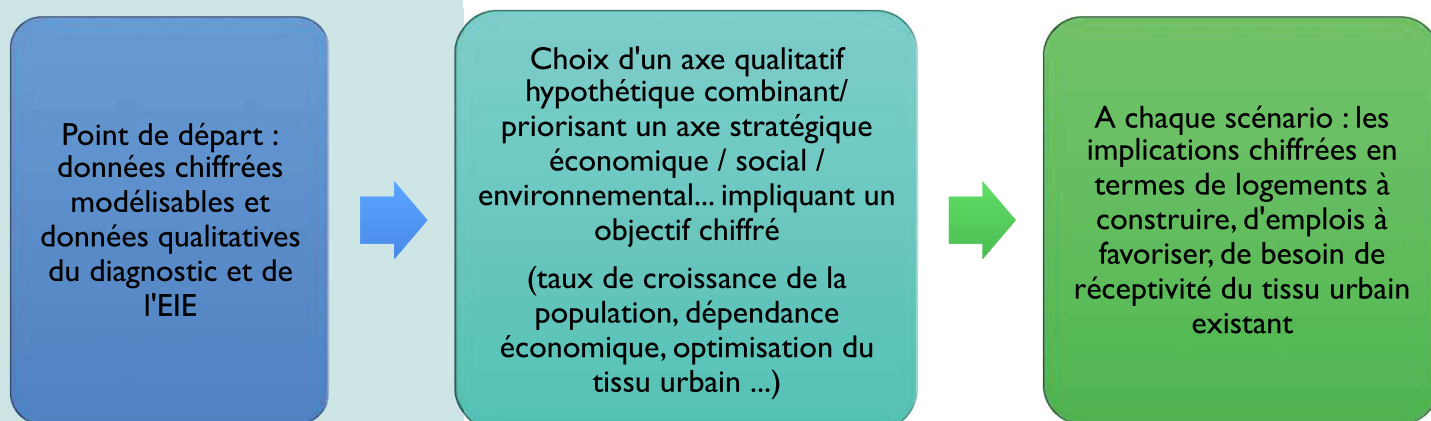
Quelles activités productives : valorisation des activités primaires et des ressources naturelles ? industries ? Services aux entreprises, de la logistique aux services métropolitains ? Tourisme ? ... ?

La combinaison de différentes modalités de ces facteurs a permis la construction de trois scénarios de développement pour le BUCOPA à 2030, c'est-à-dire trois hypothèses contrastées. Plus précisément, la méthodologie de construction de ces hypothèses et de leurs conséquences a été la suivante :

Méthodologie de construction des scénarios

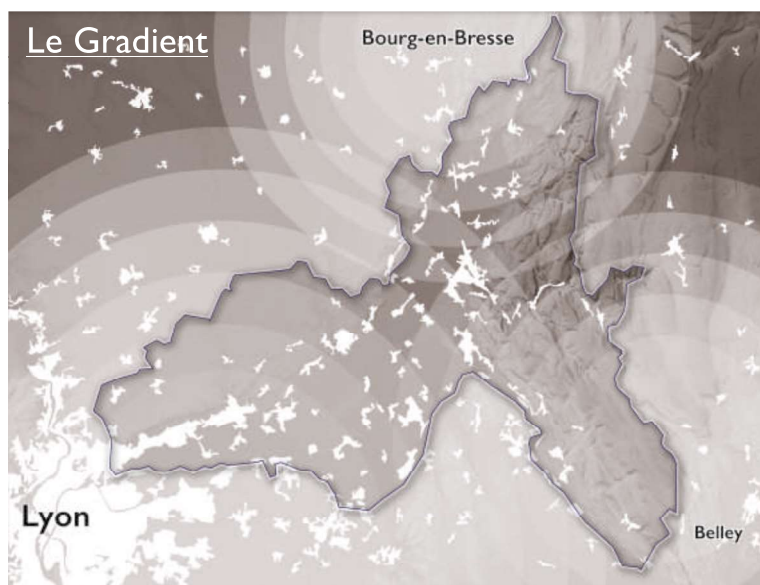


Méthodologie pour la modélisation chiffrée



L'objectif de la démarche prospective n'est pas d'adopter un scénario en particulier, mais plutôt de susciter le débat afin de construire le projet du BUCOPA qui s'inspirerait de certains éléments des scénarios, qui en rejetterait d'autres, et en ajouterait pour la richesse finale du P.A.D.D.

Le Gradient



Le BUCOPA se positionne comme le réceptacle des dynamiques territoriales extérieures, entre métropolisation depuis l'agglomération lyonnaise, et influences des pôles en développement du Bugey et de l'Ain.

Ces influences sont à la fois subies et captées par le territoire du SCoT : subies parce qu'il n'encadre pas le développement qu'elles induisent, mais captées, car bénéficiant d'une attractivité reconnue de ces atouts (cadre de vie, accessibilité, offres de services et d'équipements aux populations). Ce développement, tant économique que résidentiel, impacte indifféremment les espaces de montagne, les espaces urbains, les espaces périurbains et les espaces ruraux. En résulte à terme :

- **la déstabilisation des grands équilibres territoriaux** par la dilution du rôle structurant des polarités historiques du BUCOPA (Ambérieu-en-Bugey, la Côtière, Pont-d'Ain), à l'exception du secteur sud-est autour d'un pôle renforcé Lhuis / Serrières-de-Briord / Montagnieu et du maintien de l'attractivité par défaut de l'Albarine (Tenay, Saint-Rambert). Cet affaiblissement des pôles rend plus dépendant le territoire et ses habitants aux services, commerces et équipements des pôles extérieurs, territoire dans lequel les gens résident mais ne vivent pas, avec lequel ils n'entretiennent aucun sentiment d'appartenance (pas d'identité locale « BUCOPA »).
- **L'opportunisme économique : face** à l'absence d'une stratégie lisible de développement du territoire, les zones d'activités isolées foisonnent, sont en concurrence les unes avec les autres et limitent le potentiel d'emplois créés, alors que la commercialisation des 300 ha déjà aménagés du PIPA est lente, malgré l'intensité d'emplois pouvant y être créés.

- la perte en qualité des espaces de vie, ce malgré un léger effort d'intensification urbaine (évolutions législatives croissantes en ce sens pour la construction dans l'existant et des densités urbaines légèrement plus élevées). L'urbanisation n'est pas maîtrisée à l'échelle du BUCOPA faute de coordination des politiques urbaines locales, ce qui entraîne la banalisation progressive des paysages, le renforcement de la division spatiale des fonctions urbaines, ...
- Les communes non-pôles assument 49% de l'effort constructif à horizon SCoT.

Hypothèses chiffrées du scénario du « Gradient »

BESOINS EN LOGEMENTS	objectif	rythme annuel	BESOINS ECONOMIQUES	objectif	rythme annuel
population	160000	1,09%	% des 15-64 ans dans pop. totale	65%	-
desserrement	2,31		taux d'activité	76%	-
résidences principales nécessaires	69264	1,42%	taux d'emploi	70%	-
mobilisation des RS, des LV, et renouvellement du parc	146	10 log	taux de concentration	89%	-
Besoins en logements à construire	12300	880 log	Nombre d'emplois à créer	7140	510
dont en extension du tissu urbain existant	70%	615 log	dont en extension du tissu urbain existant	80%	408
besoins fonciers en extension (15 log/ha)	574	41 ha	besoins fonciers en extension (16 emp/ha)	357	25,5

Le Couloir



Dans le scénario du Couloir, le territoire est structuré par une « colonne vertébrale » d'infrastructures majeures que sont : les ligne TER Lyon / Ambérieu / Chambéry et Ambérieu / Bourg-en-Bresse et leurs gares, l'autoroute A42 et les anciennes routes nationales 75 et 84 (actuelles RD 1075 et RD 1084). Cette stratégie du « chapelet urbain renforcé » amène à :

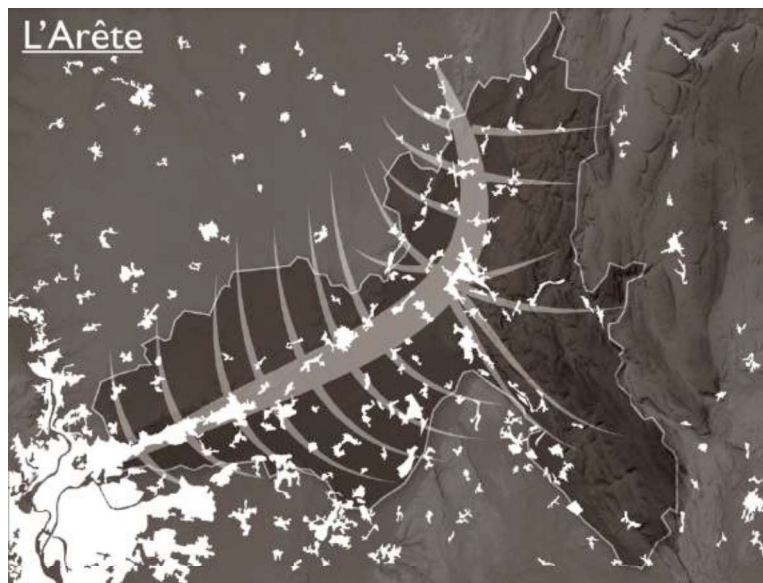
- privilégier les pôles urbains de la Côtère (de Neyron à Béligneux, en passant par Miribel et Montluel), de la Plaine de l'Ain (Meximieux et Ambérieu), et Pont-d'Ain, qui concentrent à la fois les gares et les zones d'activités économiques (dont le PIPA), pour asseoir leur poids démographique, ce qui nécessite une double politique en matière de développement résidentiel :

- > **plus offensive en matière de renouvellement urbain**, avec notamment l'opération de reconfiguration complète du quartier gare d'Ambérieu. La destruction de nombreux logements en tissu existant permet d'intensifier l'enveloppe urbaine,
 - > **plus volontaire et plus intense en extension en termes de densité de logements** (contraintes foncières, nature du tissu urbain –entre 16 et 22 logt/ha), **et de création d'emplois**, dans le tissu des pôles (tonalité tertiaire) ainsi qu'en extension (tonalité industrielle et tertiaire de pointe).
- par cette croissance des pôles :
 - > **favoriser la diversité et la montée en gamme des services** aux populations, en particulier au sein des pôles de la Plaine de l'Ain,
 - > **intensifier le report modal sur les gares** par l'aménagement d'équipements spécifiques (parking silos, covoiturage),
 - **Le renforcement de la vitalité de ce couloir de flux**, particulièrement sur le plan économique, concourt :
 - > **à l'affirmation de l'identité industrielle locale** et porte une stratégie de développement tournée vers la production de valeur ajoutée importante,
 - > au **développement de l'économie présentielle** (consommation locale des habitants, des touristes et des forces économiques du territoire) principalement autour des pôles gares.
 - en contrepartie, cette concentration du développement sur le couloir **ne produit aucun effet d'entraînement sur les territoires de montagne**, qui connaissent fragilisation sociale et démographique :
 - > Les communes non pôles (dont Lhuis / Serrières-de-Briord / Montagnieu et Tenay, Saint-Rambert) représentent alors seulement 30% de l'effort constructif à horizon SCoT.

Hypothèses chiffrées du scénario du « Couloir »

BESOINS EN LOGEMENTS			BESOINS ECONOMIQUES		
	objectif	rythme annuel		objectif	rythme annuel
population	160 000	1,09%	% des 15-64 ans dans pop. totale	65%	-
desserrement	2,31		taux d'activité	76%	-
résidences principales nécessaires	69 264	1,42%	taux d'emploi	72%	-
mobilisation des RS, des LV, et renouvellement du parc	-164	-11 log	taux de concentration	100%	-
Besoins en logements à construire	12 610	901 log	Nombre d'emplois à créer	18 240	1 303
dont en extension du tissu urbain existant	60%	541 log	dont en extension du tissu urbain existant	60%	782
besoins fonciers en extension (18 log/ha)	420	30 ha	besoins fonciers en extension (22 emp/ha)	497	35,5

L'Arête



Dans le scénario de l'Arête, le développement du BUCOPA s'appuie sur « l'axe des flux » (voir scénario du Couloir), mais est suffisamment organisé (hiérarchisation des pôles urbains et villageois) pour redistribuer les effets de cette concentration à tout son espace :

- **le développement est réalisé en priorité sur les pôles urbains du couloir**, notamment par effort important en matière de renouvellement urbain (quartier gare d'Ambérieu, opérations au fil de l'eau dans la Côtière...) de démolition / reconstruction intensive (plus de logements construits que détruits).
- **Mais la répartition des objectifs de logements prend en compte le besoin de revitalisation et de renouvellement de l'attractivité des secteurs plus en difficulté (montagne)**. Ainsi, le renforcement de petits bourgs participe à l'irrigation de l'ensemble du territoire en équipements et services de proximité et à la hausse globale du niveau de services de tous les pôles.
- Toutefois, à la différence du scénario du Gradient, cette redistribution prend en compte et **valorise les vocations spécifiques des différents secteurs du BUCOPA (montagne, plaine, côtière, villes, bourgs)** :
 - > Les pôles de Lhuis / Serrières-de-Briord - Montagnieu - Briord et de l'Albarine (Tenay, Saint-Rambert) poursuivent et accroissent leurs efforts en matière de production de logements (de 7% à 10%).
 - > Les communes non-pôles représentent encore 28% du développement, sans les pôles de proximité cités au point précédent.

- Le rôle des pôles est renforcé par les objectifs de logements qui leurs sont affectés avec des niveaux de densité volontaristes dans les pôles (entre 12 et 22 logt/ha).
- Le renforcement de la vitalité du réseau de pôles économiques et urbains :
 - > s'appuie sur l'affirmation de l'identité industrielle locale et porte une stratégie de développement tournée vers la production de valeur ajoutée importante,
 - > place la demande locale en services, commerces et équipements (valorisation de l'économie résidentielle et tertiaire) dans un cercle vertueux du rôle d'irrigation par les pôles de leurs espaces de proximité (centres villes, pôles gares, espaces de centralité de quartier). Par conséquent, la proportion d'emplois créés dans le tissu urbain est plus forte que dans le scénario du couloir, l'économie résidentielle étant plus forte.

Hypothèses chiffrées du scénario de « l'Arête »

BESOINS EN LOGEMENTS	objectif	rythme annuel	BESOINS ECONOMIQUES	objectif	rythme annuel
population	160 000	1,09%	% des15-64 ans dans pop. totale	65%	-
desserrement	2,31		taux d'activité	76%	-
résidences principales nécessaires	69 264	1,42%	taux d'emploi	72%	-
mobilisation des RS, des LV, et renouvellement du parc	-144	-10 log	taux de concentration	100%	-
Besoins en logements à construire	12 590	899 log	Nombre d'emplois à créer	18 240	1 303
dont en extension du tissu urbain existant	60%	539 log	dont en extension du tissu urbain existant	55%	717
besoins fonciers en extension (18 log/ha)	420	30 ha	besoins fonciers en extension (20 emp/ha)	502	35,8

Les contradictions entre scénarios

Les réflexions et les débats sur les grands axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables se sont portés sur les différentes contradictions que l'étude des 3 scénarios prospectifs a soulevé entre :

- **Image et perception du territoire**

Le BUCOPA doit à la fois assumer son profil industriel (P.I.P.A., centrale du Bugey, activités industrielles prégnantes et diffuses, activités extractives,...) tout en recherchant à composer et à diffuser une image attractive et de qualité (cadre de vie, loisirs, patrimoine). Quelle image de bien vivre véhiculer, qui intègre l'industrie ?

- **Développement et qualité urbaine**

Un développement territorial par défaut, résultant de la périurbanisation toujours plus marquée de l'agglomération lyonnaise (correspondance entre demande de logements et constructions permises), qui est difficilement conciliable avec un niveau élevé de qualité urbaine, tant en matière d'offre d'équipements et de services que de nouveaux paysages urbains. Il est également contraire à la valorisation du paysage d'inscription du BUCOPA (banalisation des opérations d'aménagement).

- **Diffusion et polarisation**

La recherche d'un développement qui irrigue l'ensemble du territoire (montagne, plaine, côtière) ne peut se réaliser en l'absence d'un véritable pôle urbain, fort, structurant et redistributif (Ambérieu-en-Bugey). En l'absence d'un fonctionnement polarisé en interne, il semble que la périurbanisation lyonnaise prenne le pas sur le modèle d'irrigation, accentuant ainsi le déséquilibre territorial « ouest / est ». En outre, cette armature urbaine interne pose la question de la place du BUCOPA dans le réseau de pôles de l'est lyonnais, entre Bourg-en-Bresse et la Métropole lyonnaise.

- **Scénario de l'Arête...**

- **...et développement résidentiel** : le modèle d'irrigation et de diffusion de la dynamique territoriale depuis l'axe traversant la plaine de l'Ain, est la base du caractère vivant et habité des secteurs du BUCOPA, en complément d'un tissu économique affirmé et d'une offre de services et d'équipements renforcée. Le choix d'un développement essentiellement résidentiel apparaît ainsi incompatible avec ce modèle de diffusion, dont le développement est profondément ancré sur ses forces économiques.
- **...et mutualisation territoriale** : la mise en œuvre de « l'Arête » ne peut être envisageable sans la mutualisation des moyens financiers, techniques, humains et sociaux. Le territoire ne peut donc pas engager sereinement le déploiement de ce scénario sans porter une politique de solidarité et de coopération entre ses secteurs. Les ressources et les richesses de la Plaine de l'Ain doivent en outre être mises au service des solidarités territoriales.

- **Scénario du Gradient ...**

- **...et mobilité** : suivant ce modèle spatial, le développement du territoire manque à s'affirmer. Le BUCOPA est situé sous la forte concurrence et la dépendance de pôles connexes au territoire (Nord Isère, Lyon, Bourg-en-Bresse), ce qui induit des besoins en mobilité plus importants. En conséquence, ce modèle apparaît peu soutenable, la diffusion du peuplement et des zones d'emplois ne permettant pas de réaliser les économies d'échelle nécessaires à l'ambition affirmée en matière de niveau de services (capacité d'emport, cadencement, dessertes nouvelles),
- **...et gestion de l'eau** : en l'absence de structuration et de solidarité territoriale, une répartition consensuelle de la ressource en eau est impossible. En effet, les besoins en réseau de distribution sont diffus et ne permettent pas une optimisation de la gestion de la ressource.

- **Scénario du Couloir ...**

- **...et agriculture** : le couloir, en appui sur la plaine de l'Ain, la Côtière et Ambérieu-en-Bugey, porte ou concentre les potentiels de développement économique et urbain du territoire. Cet axe stratégique est particulièrement attractif et

recherché par les acteurs et les usagers du territoire (habitants, entrepreneurs,...). En revanche, le développement sur cet espace profondément agricole pose la question des moyens à mobiliser pour y concilier un développement localisé et le maintien d'une économie agricole sur ce faisceau et ses marges immédiates.

- **...et organisation territoriale :** si le couloir est une opportunité de développement (renforcement de l'activité économique pour ensuite les diffuser par résonance et essaimage sur ses franges), il ne doit pas concentrer les nuisances et être source de conflits d'usages et de dysfonctionnements. Le Couloir ne peut en outre pas être une entité indifférenciée du nord au sud du territoire, de Pont-d'Ain à Neyron. Il doit par conséquent être séquencé pour tenir compte de l'existence de différentes tonalités et spécificités internes au BUCOPA.

Analyse détaillée de la performance des scénarios

Développement économique

Gradient	Couloir	Arête	Commentaires
-	++	++	<p>Gradient : l'absence d'une stratégie économique coordonnée à l'échelle du BUCOPA produit un foisonnement des petites zones d'activités dans tous ces secteurs (montagne, plaine,...), et ne produit pas de différenciation locale dans le contexte de compétition des territoires de la métropole lyonnaise. Au contraire, l'image économique se banalise et le territoire perd de son attractivité auprès des entreprises porteuses.</p> <p>Couloir : l'affirmation de la vocation économique du BUCOPA est renforcée pour un réseau de parcs et pôles d'activités de qualité et reconnus (PIPA, réaménagement, extension de zones d'activité, pôles gare), attractifs pour les entrepreneurs du territoire et de l'extérieur. Ils concentrent l'ensemble de l'effort de création d'emplois à horizon 2030, et ont vocation à préciser les intentions « industrielles » de haut niveau du territoire. En revanche, les effets de diffusion sont limités (économie résidentielle peu valorisée) et se concentrent autour des pôles gare TER, véritables lieux multifonctionnels (services, commerces, loisirs, fonctions supports).</p> <p>Arête : en complément d'un enjeu de « vitrine » des parcs d'activités et des pôles urbains du couloir, le développement économique se diffuse par le maintien des activités en place, notamment sur les contreforts du Bugey. L'attractivité résidentielle choisie renforce la vitalité des pôles, en sein desquels les porteurs de projet trouvent l'immobilier nécessaire pour créer leur affaire, en lien avec les besoins locaux, qu'ils soient de consommation courante ou en appui des entreprises.</p>

Consommation foncière

Gradient	Couloir	Arête	Commentaires
besoin de 931 ha	besoin de 918 ha	besoin de 921 ha	<p>En termes de surfaces nécessaires pour la réalisation des différents scénarios, l'enveloppe globale est relativement similaire, la différence entre le Gradient, le plus consommateur, et le Couloir, plus « frugal », n'étant que de 13 ha. En revanche, la finalité de chacun est très différente, que l'on soit sur un scénario extensif mais peu dense (le Gradient), avec seulement 40 habitants supplémentaires pour 1 hectare urbanisé (et 20 emplois créés pour 1 ha de zone d'activités en plus), un scénario intensif mais axé uniquement sur les grandes entreprises (le Couloir), ou sur un scénario intensif de diffusion (l'Arête).</p> <p><u>Gradient</u> : l'intensification urbaine n'est pas ou peu encadrée, le patrimoine bâti et les paysages urbains perdent de leur qualité (juxtaposition d'opération sans harmonie). Le développement foncier économique est opportuniste avec le risque de banalisation accrue des entrées de ville et, à la clé, peu d'emplois créés.</p> <p><u>Couloir et Arête</u> : l'intensification urbaine est volontariste mais encadrée, en favorisant un développement mobilisant des formes urbaines s'intégrant au bâti urbain existant, sans rupture avec le tissu traditionnel. Le développement économique est volontariste et affirmé, et plus demandeur de foncier. A travers ces scénarios se mettent en œuvre des compensations dans la maîtrise du foncier (structuration de l'espace par les pôles) qui viennent contrebalancer en partie les ambitions plus importantes du développement.</p>
1 ha / +40 habitants	1 ha / +53,5 habitants	1 ha / +53,6 habitants	
1 ha / 20 emplois créés	1 ha / 36,7 emplois créés	1 ha / 36,4 emplois créés	

Valorisation des potentiels EnR

Gradient	Couloir	Arête	Commentaires
+	+	++	<p><u>Gradient</u> : le développement du photovoltaïque est dépendant du prix de l'électricité à la revente. L'absence de coordination des acteurs publics en faveur des EnR limite la valorisation de leur potentiel.</p> <p><u>Couloir et Arête</u> : l'effort de renouvellement urbain et la densité relativement élevée pour les projets en extension constituent une opportunité intéressante pour la mise en place de réseau de chaleur. La moindre pression sur les espaces agricoles et le développement d'espaces d'activités favorisent l'installation de dispositifs photovoltaïques.</p> <p><u>Arête</u> : plus particulièrement, le secteur de la montagne bénéficie d'un potentiel « Énergie Bois » intéressant lié à la déprise agricole (enfrichement des versants) et ouvrant des coopérations intercommunales.</p>

Mobilité, Cohérence du développement des TC et des modes doux

Gradient	Couloir	Arête	Commentaires
--	+	++	<p><u>Gradient</u> : un besoin toujours croissant de mobilité depuis, vers et sur le BUCOPA, en lien avec des destinations variées et non hiérarchisées. Ce besoin se heurte au repli des financements publics. Le degré d'action possible des politiques publiques en matière de transport reste donc limité : attractivité externe non organisée impliquant des déplacements motorisés longues distances.</p> <p><u>Couloir</u> : le développement en chapelet de polarités urbaines favorise le rabattement sur les gares du réseau, la massification des flux de voyageurs et donc un accroissement des missions TER sur cet axe. Cette concentration humaine favorise le développement de la proximité (services, équipements, commerces), entre lieux de vie et de travail, terrain propice à l'accroissement des modes doux. En revanche, les gares de montagne (Saint-Rambert et Tenay-Hauteville) sont fragilisées et de moins en moins desservies. Par conséquent, les habitants de ces secteurs ont davantage recours au véhicule individuel pour leurs déplacements.</p> <p><u>Arête</u> : le développement du BUCOPA renforce les pôles existants et permet de structurer l'offre de transport par séquences, dans lesquelles l'offre en mobilité prend en compte tenu leurs contraintes respectives (densité de population, topographie, proximité ou non d'une gare TER, ...). La structuration des différents espaces de vie spécifiques favorise les déplacements de courtes distances pour les besoins du quotidien, fort potentiel de développement pour les modes doux non carbonés.</p>

Trame verte et bleue, Paysages

Gradient	Couloir	Arête	Commentaires
-	+	++	<p><u>Gradient</u> : le développement diffus exerce une pression importante sur les milieux naturels et les espaces agricoles et forestiers, ce qui amène à l'accentuation de leur dégradation. Les actions de mise en valeur du réseau écologique ne sont pas coordonnées et peinent donc à préserver durablement les milieux. La diffusion urbaine concourt également à un risque plus marqué en termes de banalisation du grand paysage.</p> <p><u>Couloir et Arête</u> : la structuration interne du BUCOPA permet une meilleure préservation des espaces de nature ordinaire, avec un effort important sur la consommation des terres agricoles et des lisières urbaines. L'effort paysager est porté sur l'intégration des opérations d'aménagement en extension (traitement des contacts entre espace urbain et espace rural).</p> <p><u>Arête</u> : de surcroît, la plus forte hiérarchisation territoriale suppose une prise en compte renforcée de la nature en ville, contrepartie nécessaire pour l'acceptabilité de niveau de densité plus élevé, que ce soit dans les villes intégrées à l'agglomération lyonnaise que dans les bourgs des zones de montagne. En outre, la valorisation des différentes ambiances de vie offertes sur le territoire amène à protéger et mettre en valeur les éléments constitutifs de ces ambiances, c'est à dire les espaces naturels remarquables ou plus ordinaires.</p>

Risques, nuisances et santé

Gradient	Couloir	Arête	Commentaires
-	+	+	<p><u>Gradient</u> : l'urbanisation, plus diffuse, apparaît moins maîtrisée au regard des risques et des nuisances.</p> <p><u>Couloir</u> : des nuisances urbaines en augmentation, du fait de l'intensification du trafic sur l'axe de communication majeur entre Lyon l'arc genevois (bruits, pollution).</p> <p><u>Arête</u> : des nuisances urbaines en augmentation, mais intégrées en amont des projets urbains afin d'atténuer les nuisances potentielles (visuelles, olfactives, sonores). Les espaces de gestion ou de limitation des risques sont mis en valeur en espaces multifonctionnels (loisirs, découverte, ...) conséquence du gisement de déchets.</p>

Gestion des déchets

Gradient	Couloir	Arête	Commentaires
+	+	++	<p><u>Gradient</u> : la diffusion de l'urbanisation peut entraîner un surcoût des frais de collecte du fait de l'allongement des parcours réalisés pour le service. Les efforts de réduction à la source sont en revanche poursuivis, dans le prolongement de la tendance nationale actuelle.</p> <p><u>Couloir et Arête</u> : la polarisation et la structuration permettent au contraire d'optimiser la collecte et le traitement des déchets, plus particulièrement dans le scénario de l'Arête où les points de récolte volontaires, plus nombreux car à proximité de pôles relais et bourgs-centres, limitent les déplacements contraints dans les espaces les plus reculés.</p> <p>En revanche, le niveau de développement économique, plus élevé que dans le Gradient, implique une augmentation conséquente du gisement de déchets.</p>

Les choix contenus dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Conditions du choix de la stratégie territoriale

Comme le montre l'exercice de prospective, l'analyse générale des trois scénarios sous l'angle des grandes composantes du développement durable souligne qu'aucun d'entre eux ne peut constituer une base unique pour la définition du projet du BUCOPA à 2030. En effet, tous présentaient des éléments intéressants ; ils mettaient en avant des points de vue suivant les cas contradictoires ou complémentaires, portaient sur les potentiels du territoire, sans pour autant répondre à l'ensemble des enjeux soulevés.

Le scénario de l'Arête a toutefois été celui qui a cristallisé le plus d'intérêt du point de vue du développement économique concentré et redistribué à l'échelle du territoire qu'il permettait. L'affirmation de l'identité du BUCOPA à travers la mise en valeur de ses atouts paysagers, patrimoniaux et naturels, pour un espace de vie choisi, a permis de préciser les ambitions du territoire en matière de développement résidentiel.

Quelques exigences et points de passage obligés

La base du P.A.D.D. a été établie à partir d'une adaptation de ce troisième scénario afin de porter au mieux la stratégie de développement ambitieuse au travers d'un parti d'aménager très qualitatif pour répondre à ces ambitions :

- Une stratégie économique offensive et structurée incontournable,
- Une stratégie d'affirmation du positionnement du BUCOPA sur l'axe Lyon – Genève, au cœur de l'Ain,
- Une croissance soutenue mais fléchée de la population, nécessaire pour l'affirmation des pôles du territoire (accroître l'offre de services), dans un contexte de vieillissement de la population,
- Une stratégie environnementale exigeante pour un développement équilibré et peu impactant :
 - > consommation d'espace freinée,
 - > gestion des ressources naturelles et liées au développement,
 - > préservation et mise en valeur des ressources primaires pour la diversification économique,
 - > préservation et mise en valeur des spécificités locales de chaque secteur.

Ces éléments sont apparus comme les points de passage obligés qui détermineront la tonalité principale du projet de territoire servant de base au P.A.D.D. Ils permettent d'éviter les risques et les contradictions identifiés au cours de l'analyse des scénarios par un lien plus ténu entre développement économique, développement résidentiel, et environnement / cadre de vie.

Les bases de développement retenues

Accueil de population

Le niveau de développement démographique envisagé, 169 000 habitants à 2030, est supérieur à celui proposé pour les trois scénarios prospectifs (contre 160 000 hab.). Ce choix exprime la volonté des élus du territoire :

- de conforter la structuration urbaine en cours de mise en place, à travers :
 - > un « Pôle structurant » (Ambérieu-en-Bugey et les communes voisines) pour y maintenir et y développer des services de niveau métropolitain et accueillir de nouvelles populations afin de limiter le vieillissement du « réacteur du BUCOPA »,
 - > un « Pôle réseau » (de Miribel à Beynost), pour favoriser renforcer l'intégration du BUCOPA dans les dynamiques métropolitaines,
- de prendre en compte les contraintes spatiales spécifiques aux secteurs du territoire du SCoT (phase d'urbanisation achevée, zones inondables, topographie, PEB,...), qui assument chacun à leur mesure leur part dans la programmation résidentielle ; par là, ils voient leur vocation différenciée affirmée et reconnue.

Logements

Les objectifs de logements sont la conséquence des ambitions démographiques du territoire. Ils sont basés sur une analyse des différents indicateurs de l'habitat et du logement du BUCOPA (évolution du nombre de logements, du marché de la construction, de la vacance, de l'ancienneté du parc, de la taille moyenne des ménages,...). Les ambitions démographiques ne sont donc pas des objectifs à atteindre à proprement parler. **Elles sont plutôt une base de réflexion ayant servi à calculer le nombre de logements nécessaires.**

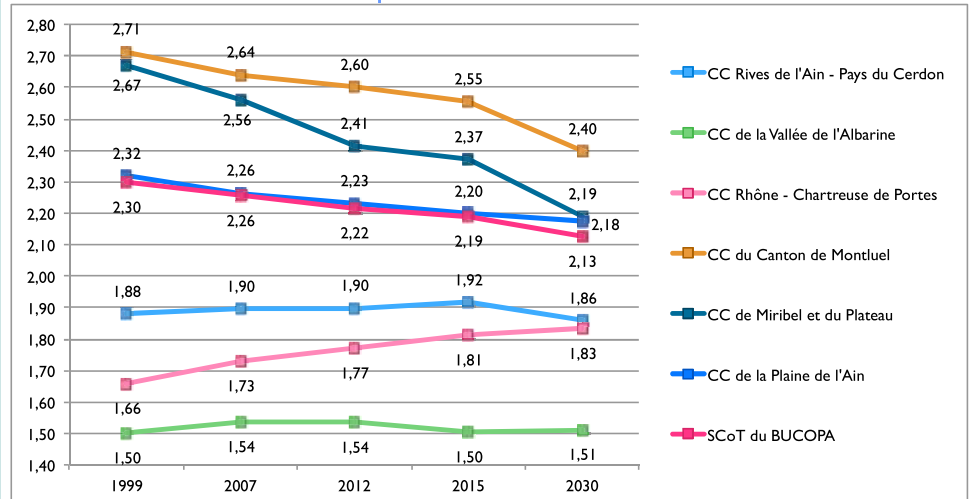
Le besoin en logements est estimé à environ 16 000 logements supplémentaires à horizon SCoT, soit un peu plus de 1 160 nouvelles constructions annuelles. Ils permettent l'accueil d'une population d'environ 169 000 habitants, ceci grâce à une prévision de taille des ménages plus élevée que tous les scénarios, dans la mesure où, tout en prenant en compte la tendance lourde au vieillissement (et donc de l'essor des ménages de personne seule), l'attractivité renouvelée et choisie des espaces de vie concourt à accueillir une proportion toujours importante d'actifs (dont ménages avec enfants).

Zoom sur les hypothèses concernant le desserrement des ménages

Le diagnostic a mis en avant le phénomène de réduction rapide de la taille moyenne des ménages, c'est-à-dire qu'il y a de moins en moins de personnes constituant un ménage, et par extension, résidant dans le même logement. Dans le BUCOPA, ce phénomène est plus ou moins avancé, suivant le niveau d'attractivité résidentiel des secteurs, le type de populations accueillies, ...

Lors de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme locaux, les communes, ou groupements de communes, pourront donc dépasser ces objectifs de logements (fixés précisément dans le DOO), tout en répondant aux impératifs des autres thématiques du développement durable (consommation foncière limitée, densité urbaine).

Evolution tendancielle du desserrement des ménages depuis les années 2000, et poursuite à horizon 2030



Justification des objectifs de logements au regard des hypothèses de desserrement

Intercommunalités	Caractéristique du desserrement	Choix de la stratégie du SCoT	Hypothèse de base de la taille moyenne des ménages en 2030
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	avancé mais qui se maintient	Une inflexion à la baisse, part élevée des classes d'âges élevées	1,86
CC de la Vallée de l'Albarine	avancé	Une stagnation par une attractivité faible mais renouvelée sur les ménages avec enfants	1,51
CC Rhône - Chartreuse de Portes	avancé mais en repli	Une inflexion à la hausse, en lien avec son positionnement à proximité du Nord Isère, et du Bugey	1,83
CC du Canton de Montluel	modéré, en lien avec l'accueil de populations issues du desserrement de l'agglomération lyonnaise	Une inflexion rapide à la baisse, car des contraintes nombreuses à l'accueil de nouveaux habitants (PPRI, PEB, ...) et un développement basé sur le renouvellement	2,4
CC de Miribel et du Plateau		Une inflexion rapide à la baisse, car un développement basé sur le renouvellement et l'intensification urbaine car peu de disponibilités foncières	2,19
CC de la Plaine de l'Ain	modéré, en lien avec l'accueil de populations recherchant un cadre de vie rural (actifs, familles avec enfants)	Une stabilisation, car attractivité résidentielle portée par le pôle d'Ambérieu et qui favorise l'installation des actifs avec enfants	2,18

Emplois

Le nombre d'emplois à créer est ici corrélé :

- au niveau de développement volontariste,
- à la volonté des élus de conforter voire d'améliorer leur indépendance économique vis-à-vis de l'extérieur, en maintenant le rapport emplois / actifs occupés (taux de concentration) à un très haut niveau.

Ainsi, en lien avec les objectifs démographiques, ce sont entre 16 000 et 18 000 emplois qui devront être créés d'ici à 2030. Le taux de concentration de

l'emploi est en léger accroissement (de 0,89 à 0,92 voire 0,95 emploi par actif occupé). Cette fourchette est nettement supérieure au nombre d'emplois prévus dans le scénario du Gradient, car le projet est ici nettement plus ambitieux. Elle est aussi cohérente avec celui des deux autres scénarios adoptés par les élus pour leur territoire en matière de développement économique.

Consommation foncière

Les surfaces associées à ces objectifs résidentiels et économiques prennent en compte les évolutions législatives récentes et les nouvelles préoccupations en matière de développement urbain raisonné. L'utilisation de l'espace déjà urbanisé sera privilégiée, à la fois par la réalisation d'environ deux tiers des objectifs de logements, par la création d'emplois liés à l'économie résidentielle (développement de la proximité, réponse aux nouveaux besoins d'espaces de travail) et le réaménagement et l'optimisation de zones d'activités existantes.

Conscients d'une nécessaire conciliation entre qualité de vie et des paysages, maintien de l'agriculture et des équilibres du développement, les élus ont veillé à formuler un projet relativement frugal en matière de consommation foncière, et qui dégage pour autant un certain nombre de marges de manœuvre. Le projet retenu :

- envisage une consommation environ égale à la moitié (-40% env.) à celle réalisée sur la dernière période, en passant de **94 à 55 hectares artificialisés annuellement, entre 2016 et 2030** (hors réserves foncières du PIPA prévues au-delà de l'échéance SCoT),
- représente au total un **besoin de 770 hectares à 2030**, ce qui est nettement inférieur à l'ensemble des scénarios envisagés.

Ressources naturelles

La politique environnementale recherche quant à elle à préserver sur le long terme les ressources naturelles, agricoles et forestières du territoire, en lien avec la volonté d'une attractivité renforcée liée à la qualité du cadre de vie et à la proximité à un environnement de qualité.

Les axes du P.A.D.D. en réponse à ces choix

Le projet s'organise d'abord sur un positionnement du BUCOPA affirmé comme acteur majeur dans les dynamiques du Grand Est français, entre la Métropole lyonnaise, l'Arc Genevois et profondément ancré dans son espace de proximité qu'est le département de l'Ain. Il s'agit ici de contribuer au développement d'un espace qui soit en mesure de constituer une alternative au modèle métropolitain classique et d'offrir un niveau de services aux entreprises et aux populations qui crée les conditions d'un développement durable en articulation avec ces grands espaces par lesquels le BUCOPA se trouve influencé.

Le territoire s'appuie sur les atouts dont il dispose, vis-à-vis :

- **de l'extérieur** : affirmer son positionnement stratégique au cœur des flux métropolitains immatériels (dynamique métropolitaine rhônalpine) et matériels (couloir routier, autoroutier et ferré), contribuer à cette dynamique lyonnaise mais aussi s'appuyer sur cette proximité pour son propre développement (diffuser les effets jusqu'aux espaces de montagne).
- **de l'intérieur** : préserver et valoriser ses ressources environnementales et paysagères, entre plaine et montagne, entre étangs, côtière et rivières.

Cette ambition implique une organisation qui valorise :

- **le pôle d'Ambérieu-en-Bugey** dans son statut stratégique dans les synergies à entretenir entre pôles de l'Ain,
- **le chapelet de pôles urbains présents le long du couloir d'infrastructures**, qui permettent d'ancrer le BUCOPA à la fois aux dynamiques métropolitaines de l'ouest, et au réseau de villes de l'Ain au nord (Pont-d'Ain en accroche vers Bourg-en-Bresse).

Ce projet affirme trois grands axes pour le développement futur du BUCOPA

I - Renforcer l'unité et la singularité du territoire à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise

L'objectif est **d'offrir les conditions nécessaires au développement endogène**, en répondant mieux aux besoins des entreprises de toutes tailles du territoire, et en valorisant les savoir-faire locaux en lien avec les nouveaux besoins (formation, compétences métiers). **Les besoins s'orientent ainsi rapidement vers l'innovation et l'économie du savoir**, en appui de projets phares (Transpolis, Pôle bois, R&D industriels).

En ce sens, **la valorisation et le renforcement de filières économiques pour lesquelles le BUCOPA est déjà reconnu** ou dispose de potentiels de développement sont le moyen d'affirmer sa réalité économique. Ces activités majeures s'égrainent le long du couloir de flux historique dans lequel Ambérieu est amenée à s'affirmer comme Pôle Économique Régional industriel...

...mais aussi tertiaire et de vie, en lien avec le développement de l'économie des services, à destination des entreprises et des habitants. En effet, **le développement de l'économie présentielle est un levier de création d'emplois important** que le projet valorise par l'affirmation d'un réseau de pôles économiques, de population et de services, concentrant les fonctions support (gestion, R&D,...), l'offre nouvelle de formation (ECAM à Ambérieu), la diversification des services et équipements aux populations. Dans ce cadre, **la révolution numérique est un préalable** pour développer les conditions nécessaires d'une attractivité économique et résidentielle bugiste.

2 - Miser sur la pluralité interne au territoire, source de richesses et d'opportunités de développement

Le BUCOPA cherche à capitaliser sur les différents modes de vie qu'il a à offrir sur son territoire, en appui de son atout majeur qu'est la proximité à la nature quelque soit l'endroit où l'on se trouve. En misant sur l'accueil d'habitants qui viennent par choix du cadre de vie spécifique, **le projet vise une véritable rupture avec la dynamique d'attractivité par défaut dont souffrent certains secteurs (montagne, villages isolés en plaine).**

Ceci implique un développement équilibré et encadré dans les différents espaces (polarisation du développement et des aménités urbaines, hiérarchisation et maillage en transport collectif), afin de limiter la banalisation des paysages, les pressions sur les ressources naturelles et primaires, ainsi que sur les espaces remarquables du BUCOPA qui en font sa richesse et qu'il faut préserver.

3 - Un aménagement lisible et cohérent comme moyen de mise en œuvre de cette stratégie

Afin d'enrayer le développement diffus qu'il a pu connaître et qui à terme, pourrait affaiblir ses caractéristiques paysagères et morphologiques spécifiques, et engendrer des conflits d'usage de l'espace, **le territoire du BUCOPA met en œuvre un parti d'aménagement lisible et cohérent, au cœur duquel se trouve l'affirmation d'un fonctionnement territorial fort au service des usagers.** Ce parti d'aménager donne à voir une stratégie claire et affirmée de développement qualitatif dans tous les domaines.

Le BUCOPA recherche **la fluidité d'un fonctionnement urbain, social, économique et environnemental très intégré**, et met en œuvre dans ce sens des politiques publiques adaptées :

- la recherche d'un effet levier de développement par l'affirmation de sites vitrines, c'est-à-dire des parcs et des équipements attractifs (qualité des aménagements urbains, offre de services connexes, proximité aux transports collectifs,...) et de qualité qui valorisent les spécificités économiques locales :
- affirmation du pôle d'Ambérieu (Triangle, Vie du Bois, quartier gare),
- les projets : Transpolis, ESCAT, Pôle Bois, Quartiers gares de la Côtère,...
- et la politique touristique autour de la nature et du patrimoine (Patrimoine & Culture, Eau & Activités associées, Montagne & Nature).

Le BUCOPA s'investit dans **l'amélioration de l'offre de services en déterminant le niveau d'équipement à la bonne échelle de proximité :**

- le renforcement de l'offre sur le territoire permet d'organiser les mutualisations nécessaires et de développer l'économie résidentielle,

- le développement des différents espaces est équilibré, hiérarchisé et maîtrisé en capacité avec leur marge d'accueil,
- l'organisation de l'offre de mobilité prend appui sur la dorsale ferroviaire pour répondre aux besoins différenciés des espaces.

Fort de son caractère rural, le BUCOPA localise et protège les fonctions agricoles et environnementales :

- tant du point de vue des ressources valorisables (carrières, biomasse, espaces agricoles) : identification d'un espace agricole stratégique, encadrement de l'extraction de granulats, exploitation de l'enfrichement des versants pour la filière bois
- que de celui du fonctionnement écologique : traitement des contacts entre espaces à protéger et espaces urbains, définition des corridors, protection des éléments constitutifs de la trame verte et bleue.

Enfin, le choix du niveau de croissance déterminé pour que le BUCOPA lui dégage une capacité à agir sur la qualité de son développement et d'assurer la cohérence avec sa stratégie de développement économique :

- assurer un développement résidentiel au-delà de la seule réponse au besoin du « point mort », afin de limiter le vieillissement de la population et accueillir des actifs de toutes qualifications confondues (atteindre 170 000 habitants à horizon SCoT).
- encourager un rythme de création d'emplois soutenu afin d'assurer l'indépendance économique du territoire vis-à-vis de l'emploi extérieur (taux de concentration de 0,92 en 2030 nécessitant entre 16 000 et +18 000 emplois),
- limiter la consommation d'espace en cohérence avec les grands objectifs nationaux, intensifier les extensions urbaines, tant en emplois créés qu'en logements construits, et favoriser le renouvellement urbain, avec près de deux tiers des besoins de logements réalisés dans le tissu urbain existant,
- favoriser les formes urbaines plus denses, et compatibles avec un cadre de vie attractif et cohérent avec l'identité territoriale plurielle du BUCOPA.

Explication des choix du P.A.D.D. exprimés dans le D.O.O.

Pour traduire la stratégie et le parti d'aménager retenus dans le P.A.D.D. du SCoT, le Document d'Orientations et d'Objectifs s'organise en 3 parties :

La Partie I « **Valoriser la diversité et la lisibilité du territoire** » fait émerger le parti d'aménagement retenu pour la gestion et la mise en valeur de l'espace du BUCOPA. Le P.A.D.D. a souligné l'importance d'un aménagement lisible et cohérent pour une attractivité économique et résidentielle ancrée dans la variété d'espaces et de richesses.

Ce parti d'aménagement est décliné suivant les trames qui se superposent et s'entremêlent sur le territoire du BUCOPA : trame naturelle, trame agricole et trame humaine.

Cette partie du DOO fixe des objectifs pour :

➔ La trame verte et bleue, afin de valoriser la biodiversité et l'accès aux ressources naturelles

- L'objectif est de **garantir le bon fonctionnement écologique** en protégeant et en mettant en valeur les espaces constitutifs de la trame verte et bleue. Ce sont des **espaces de grande richesse écologique** et sensibles aux pressions anthropiques, mais aussi **des espaces de nature plus ordinaire** qui jouent un rôle d'amplificateurs des échanges dont il convient d'assurer le maillage efficace à l'échelle du territoire.
- La mise en œuvre de la trame verte et bleue participe aussi à **une gestion plus durable des ressources** (encadrement des usages, des prélèvements, ...) :
 - > la sécurisation de l'alimentation en eau potable, la préservation de sa disponibilité sur le long terme,
 - > l'amélioration globale des solutions d'assainissement des eaux usées et le renforcement de la gestion des eaux pluviales,
 - > la valorisation des ressources naturelles à fort potentiel de développement économique (bois, matériaux du sous-sol, etc.).

➔ La trame agricole, dans le but d'affirmer une économie primaire dynamique et diversifiée

- L'objectif est de **protéger l'espace agricole**, en réponse au risque croissant de fragmentation de la Plaine de l'Ain notamment. Il s'agit de :
 - > **Limiter la consommation d'espace à 768 hectares maximum** pour les urbanisations nouvelles à horizon SCoT, dont :
 - 326 ha pour l'urbanisation résidentielle et les équipements,
 - 442 ha pour les activités économiques.
 - > **Garantir le fonctionnement des exploitations agricoles**, et celui de la trame environnementale pour laquelle l'agriculture joue un rôle, en pérennisant leurs activités par une vision à long terme des terres disponibles :
 - Étudier les opportunités de protection (ZAP, PAEN),
 - Définir des fronts urbains intangibles,
 - Réaliser les extensions urbaines en continuité du tissu urbain existant.

- Plus spécifiquement, le développement urbain dans les espaces de montagne devra **concilier le maintien des fonctionnalités agricoles et pastorales** (en lien avec les AOC notamment) **et la résorption de l'enfrichement des coteaux** anciennement agricoles.

- ➔ **La trame urbaine, afin de développer de nouvelles fonctions dans des cadres de vie différenciés au service des usagers du territoire**

- L'objectif est **d'organiser un réseau de pôles urbains structurés et complémentaires au sein du BUCOPA**, afin d'assumer pleinement son rôle d'interface et de diffuseur des dynamiques métropolitaines et genevo-alpines, tout en valorisant, en interne, ses espaces de vie différenciés.
 - > Un **objectif de 16 300 nouveaux logements à 2030** à l'échelle du SCoT, que le DOO ventile par niveau de pôle et par intercommunalités :
 - les pôles du territoire (pôle structurant, pôle réseau, pôles secondaires, bourg-centre, bourg relai) assument plus de 75% de l'effort constructif et de la croissance démographique.
 - en particulier, le pôle d'Ambérieu assume à lui seul 25% de l'effort constructif prévu. Sur les 4 000 logements à réaliser, trois quarts devront l'être dans la seule ville-centre, le quart restant devant être réalisé dans les

communes d'Ambronay, Ambutrix, Bettant, Château-Gaillard, Douvres et Saint-Denis-en-Bugey, en prenant en compte les spécificités topographiques de chacune.

- le poids relatif des pôles dans le parc de logement du BUCOPA s'accroît, de 62% en 2012 à 65% en 2030.
- Cette organisation repose sur la mise en œuvre de projets d'infrastructures (désenclavement, fiabilisation des itinéraires, accroissement de la capacité d'emport TER, développement du fret ferré, THD) et des projets de territoire ambitieux (renouvellement urbain autour de la gare d'Ambérieu et de ses espaces d'activités, projet de revitalisation de la vallée de l'Albarine).

La Partie 2 « **Un développement résidentiel attractif et adapté aux défis du XXI^e siècle** » répond aux enjeux de programmation et de développement urbain de qualité, équilibré et adapté aux nouvelles problématiques impactant les domaines des mobilités, des lieux de vie et de la répartition socio-spatiale de la population.

Cette partie du DOO fixe des objectifs pour :

➔ **Le renforcement de l'armature urbaine pour une réponse adaptée aux besoins de mobilités différenciés**

- L'objectif est de **promouvoir une politique des transports adaptée aux contextes aux caractéristiques spécifiques** (zone périurbaine lyonnaise de la Côtière, urbain diffus dans la plaine de l'Ain, zone de montagne), et favoriser les relations de proximité :
 - > **Hiérarchiser les gares TER** pour renforcer leur usage :
 - Une intensification urbaine et aménagements à leurs abords favorisant le report modal massifié,
 - Mais une différenciation des solutions de rabattement suivant les contextes plus ou moins denses, avec des réseaux de transports et des aménagements renforçant l'attractivité de la mobilité collective (TC fer et route, covoiturage TAD, complément du réseau d'aires de covoiturage), individuelle (P+R, modes actifs) et innovantes (vélo ou véhicule électrique).
 - > **Favoriser les coopérations des acteurs** publics et privés (PDE / IE, schéma de gestion, ...),

- L'objectif est aussi de **donner la priorité à la proximité des habitants avec les pôles d'emploi, les services et les équipements**. Dans cette optique, l'optimisation des mobilités est un moyen de favoriser les relations au sein d'espaces de vie structurés autour des pôles du territoire.

→ La production d'un aménagement et d'un urbanisme durables

- L'objectif est de **produire un urbanisme multifonctionnel**, décloisonnant les usages et mieux adapté aux enjeux du changement climatique :
 - > **Favoriser** les liens entre la trame verte et bleue du SCoT, **la nature en ville** et l'accès aux espaces naturels, partout, pour tous.
 - > **Accroître la performance environnementale** (gestion des ressources, valorisation de démarches de conception urbaine innovantes) **et énergétique de l'urbanisme** (rénovation du parc résidentiel en lien avec les objectifs de la loi TECV, approche bioclimatique, valorisation des énergies renouvelables, nouveaux matériaux).
 - > Favoriser le recours à des modes de déplacements peu voire pas impactant sur le plan environnemental **en renforçant l'échelle de la proximité** : mixité des fonctions, seuils de densités bâties, aménagement et sécurisation de cheminements doux.
- L'objectif est aussi celui de **limiter l'exposition aux risques et aux nuisances**, en particulier au sein de la Plaine de l'Ain où, la concentration des différentes sources de risques ou nuisances fait craindre un effet cumulatif dû à la présence d'autres installations dangereuses.

→ La production de logements de qualité, diversifiés et accessibles pour valoriser les ambiances et les modes de vie pluriels

- En cohérence avec l'armature urbaine et de services (dont les transports), **les objectifs de population maintiennent et renforcent les équilibres existants et futurs** (affirmation de Pont-d'Ain plus particulièrement). L'effort constructif réalisé sera plus fort dans ces pôles, dans un souci de rationalisation des déplacements (proximité aux emplois et aux pôles de services et d'équipements).
- **Les pôles sont aussi le support des objectifs** assurant sur le long terme les grands équilibres sociaux et générationnels :
 - > **Accueillir de nouveaux habitants** par une offre de logements diversifiée :

- en répondant à chacune des étapes du parcours résidentiel (du studio pour la décohabitation au logement adapté pour personnes âgées) et aux besoins spécifiques (aires d'accueil des gens du voyages, offre de logements abordables),
- en augmentant l'offre en logements locatifs sociaux, au-delà des seules obligations légales avec la participation des communes non pôles du BUCOPA à l'effort (10% de LLS pour celles de plus de 1000 habitants) et des bourgs relais et bourgs centres (10% LLS < 2 000 hab. ≤ 15% de LLS),
- en organisant l'action des acteurs publics et privés : élaboration ou reconduction d'un Plan Local de l'Habitat, d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, ...

> **Produire un urbanisme de qualité :**

- Organiser le renouvellement en montagne, en gérant l'évolution bâtie dans un contexte contraint de fond de vallée,
- Ne plus réaliser de lotissements pavillonnaires, formes urbaines ne respectant pas les spécificités des lieux, mais au contraire, mettre en œuvre des morphologies urbaines économes en espaces et adaptées voire participant à la valorisation des contextes urbains et paysagers : portage d'une charte architecturale et paysagère, identification des formes urbaines traditionnelles pouvant servir de base aux nouveaux projets (matériaux, formes de la parcelle, gabarit,...)
- Améliorer la qualité des entrées de ville et les contacts entre espaces urbains et espaces agricoles, naturels et forestiers.

> **Afficher un volontarisme en termes de production de logements :** mobilisation de la vacance, intensification urbaine (changement de destination et division de logements existants), construction, renouvellement urbain. Plus précisément :

- réaliser autour de deux tiers de la production de nouveaux logements dans les enveloppes urbaines existantes à 2030.
- Optimiser les extensions urbaines, avec des seuils de densité moyenne minimum pour les urbanisations nouvelles, ventilés suivant les niveaux de pôles.

La partie 3 « Un schéma d'aménagement économique pour valoriser nos savoir-faire et l'innovation et ainsi renforcer le poids économique du BUCOPA » répond aux impératifs de structuration du développement du territoire dans toutes ses composantes.

Cette partie du DOO fixe des objectifs pour :

➔ **L'organisation du développement des activités économiques dans des espaces de qualité**

- Pour asseoir son positionnement stratégique, le BUCOPA souhaite **conserver les grands équilibres territoriaux**, entre population et emplois sur le territoire. Ainsi, l'objectif de création d'emplois est cohérent avec les objectifs démographiques : à horizon SCoT, **l'objectif est donc de créer entre 16 et 18 000 emplois supplémentaires**. Mais ces créations d'emplois ne se décrètent pas. **Le SCoT met en œuvre les conditions nécessaires à leur création**, en matière d'aménagement, de qualité urbaine, de desserte,...
- Par conséquent, l'objectif est donc **d'améliorer la lisibilité des activités économiques du BUCOPA et de mieux qualifier les conditions d'accueil et de développement des entreprises** :
 - > **Valoriser et développer les activités tertiaires productives dans le tissu urbain**, en réponse au P.A.D.D., de développer les fonctions métropolitaines et activités de pointe pour lesquelles il convient de proposer une offre immobilière nouvelle adaptée à ces fonctions (projet de quartier d'affaires du pôle gare d'Ambérieu-en-Bugey, Business Village de la gare de Montluel) et de favoriser la création de bureaux et des nouveaux lieux de travail (tiers lieux) dans les pôles urbains et les espaces moins denses.
 - Cette réponse vise à accompagner l'évolution des TPE/TPI et des PME / PMI (cadres, recherche, faciliter le fonctionnement et le développement de l'artisanat.
 - > **Produire des parcs d'activités spécialisés en lien avec des projets ou atouts spécifiques identifiés**, en anticipant les besoins futurs de ces équipements « phares » :
 - équipements d'intérêt métropolitain : PIPA, centrale du Bugey, Transpolis, pôle de déconstruction ex-ESCAT, cluster de l'éco-aménagement à Ambérieu,
 - avec un besoin foncier de 210 hectares à horizon SCoT (hors réserves foncières du PIPA).

- > **Développer, requalifier, réorganiser et optimiser les parcs** qui souffrent aujourd'hui d'un manque de lisibilité de leurs spécificités et de leurs atouts depuis la façade autoroutière :
 - cet objectif concerne tous les parcs du « Couloir d'infrastructures », depuis Miribel jusqu'à Pont-d'Ain. Leur réorganisation conduira à la constitution d'espaces économiques à la vocation affirmée (industrielle, R&D, logistique) et marquant des limites plus claires entre les espaces.
 - il mobilise une enveloppe de 184 hectares d'ici 2030, et ne prend pas en compte le projet envisagé sur le hameau des Échets dont la réalisation nécessite une réflexion plus approfondie.
- > **Organiser l'irrigation artisanale et le confortement des entreprises existantes**, dans un souci de proximité et de conditions facilitées à la création d'emplois dans le tissu urbain :
 - le développement d'une nouvelle offre foncière et immobilière à destination d'activités économiques est permis en plus d'une enveloppe spécifique aux grandes entreprises du territoire, au sein des pôles de Serrières/Briord/Montagnieu, de Lagnieu et, en lien avec le projet Bois du Plateau d'Hauteville, de Torcieu.
 - Il mobilise 48 hectares à échéance SCoT, dont 27 hectares sont à répartir suivant les projets.
- En outre, l'affirmation du dynamisme et de l'identité économique locale passe également par l'image véhiculée par les parcs d'activités. **L'insertion et la qualité paysagères et environnementales** ainsi que la composition urbaine et la gestion des flux et des espaces devront être **au cœur de la définition de la nouvelle offre** de foncier économique.

➔ **La préservation et la promotion des activités primaires, pour accompagner l'accomplissement de leur potentiel de développement**

- Outre la pérennisation des espaces agricoles dans le temps, l'objectif est de **valoriser des filières agricoles et les produits du terroir par le développement des circuits courts et la diversification des activités agricoles** :
 - > en garantissant la fonctionnalité des exploitations agricoles, notamment celles des AOC Comté et Vins du Bugey,
 - > en permettant et en encourageant l'installation d'activités accessoires dans l'espace agricole.

- Cette multiplicité des sources de revenus **s'inscrit en cohérence avec les autres thématiques du développement économique** à travers la valorisation des savoir-faire agricoles, la stratégie touristique et l'attractivité globale de productions de qualité.

→ La valorisation d'une certaine innovation pour l'exploitation des ressources naturelles

- L'objectif est ici **d'inscrire la valorisation des ressources naturelles, renouvelables ou non, au cœur de la stratégie économique du territoire**. Les ressources dont il dispose lui confèrent en effet une capacité économique durable, dès lors que cette gestion est associée à une démarche globale de renforcement d'un écosystème où les productions locales sont utilisées par d'autres acteurs économiques.
- La gestion durable des ressources implique des objectifs en matière de gestion dynamique de l'environnement, pour :
 - > **Valoriser durablement les ressources du sous-sol**, et maîtriser à la fois les nouvelles ouvertures de carrières et les volumes prélevés, pour limiter leurs impacts sur les milieux naturels.
 - > **Favoriser le développement des énergies renouvelables**, en exploitant particulièrement les potentiels identifiés de la **biomasse** (Bois énergie, méthanisation), **le solaire** (toiture résidentielle et d'activités), et **l'éolien**, mais aussi en favorisant le saut technologique en matière de **performance énergétique des bâtiments** (isolation thermique et production d'énergie à l'échelle de l'ilot ou du bâtiment).
 - > Rationaliser la production des déchets et améliorer leur traitement, en poursuivant les démarches de gestion et de réduction mises en place.

→ La structuration de l'armature touristique et culturelle au service d'une vocation régionale

- La valorisation des trois thématiques touristiques du P.A.D.D., véritables parcours de découverte (Patrimoine & Culture, Eau & Activités liées, Montagne & Nature), s'appuie sur **la coordination des acteurs de la filière** afin de répondre à l'objectif d'allongement du temps de séjour sur le territoire.
 - > **Valoriser la perception des différents motifs paysagers**, points d'appui des parcours touristiques et culturels, en préservant les vues sur les espaces d'eau, sur les coteaux viticoles et sur les grandes perspectives de transition plaine / montagne (Bugey) et en faisant mieux connaître les sites patrimoniaux bâtis reconnus (Oncieu, Pérouges, Chazey-sur-Ain, Ambronay...).

- > **Aménager les abords des éléments de patrimoine**, pour mieux les valoriser et mieux gérer l'espace public (lisibilité des espaces, signalétique, identité visuelle).
- > **Développer de nouveaux attracteurs touristiques**, principalement en zone de montagne avec **les 3 projets d'Unités Touristiques Nouvelles (UTN)** : domaine des grottes de Cerdon à Labalme, projet ludoéducatif du musée d'archéologie de Marchamp, projet de base de loisirs à Saint-Rambert, ainsi que le **projet du manoir du Petit Prince** (univers de Saint-Exupéry).
- > **Favoriser le développement de l'hébergement et des activités sportives, culturelles et de loisirs associées aux sites et parcours touristiques** (mixité fonctionnelle, installation facilitée d'activités complémentaires aux exploitations agricoles, ...)

➔ **L'encadrement du développement commercial à l'échelle du BUCOPA**

- Les objectifs d'aménagement pour le commerce assurent la **cohérence des armatures commerciale et urbaine dans une optique d'utilisation économe de l'espace et d'optimisation fonctionnelle** des espaces de vie, de préservation de l'échelle de proximité et donc de réduction des déplacements contraints.
- Cet objectif implique une hiérarchisation des localisations préférentielles du commerce :
 - > **Renforcer et soutenir le commerce dans toutes les centralités urbaines** (centre-ville de pôles urbains, centre bourg des villages, pôle de proximité au sein d'un quartier),
 - > **Rationaliser et réorganiser les espaces d'implantation périphériques** pour asseoir leur attractivité et renforcer la réponse de l'offre commerciale du BUCOPA aux besoins exprimés par ses habitants et usagers.
- L'amélioration de la qualité et de la lisibilité des espaces commerciaux passe par des **aménagement urbains de qualité**, une gestion des flux automobiles, une sécurisation des cheminements de modes doux,...
- Le D.O.O. détermine les conditions d'implantation du commerce d'importance dans les secteurs à enjeux afin d'assurer une bonne intégration urbaine, environnementale et paysagère, l'amélioration de leur accessibilité ou leur requalification.
 - > Il comprend à cet effet un **Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (D.A.A.C.)** fixant les conditions d'implantation pour les zones commerciales de Beynost et d'Ambérieu, et le centre-ville d'Ambérieu.

Les indicateurs de suivi et boîte à outils de mise en œuvre des objectifs du SCoT

(hors Environnement et ressources, faisant l'objet d'un point spécifique de l'Évaluation environnementale)

Pour pouvoir justifier de sa compatibilité avec les orientations du SCoT, le diagnostic du document d'urbanisme local doit avoir exploité, en fonction de leur pertinence pour la commune, les points suivants :

Thématiques	oui	insuff.	non
1. Population 01. évolution de la population 02. part du solde migratoire et du solde naturel 03. structure par âge 04. revenus (niveau et part des revenus de transfert) 05. indicateurs d'âge et de CSP des populations nouvelles issues des flux migratoires (s'interroger sur les facteurs d'attractivité) 06. part résidence secondaire /résidence principale 07. étude du phénomène de de résidentialisation (des RS se transformant en RP à la retraite par exemple) 08. niveau d'activité 09. chômage (en essayant d'en déterminer la nature) 10. taux de concentration économique			
2. Economie et services 01. Secteurs d'activités, type d'entreprises, taille, créations 02. Nombre d'emplois et tendances d'évolution 03. Zoom sur le tourisme : estimation du nombre d'emplois dont ceux liés à l'hébergement marchand, estimation de l'équivalent « habitant annuel » en intégrant résidences secondaires et hébergement marchand 04. Équipements et services dont transports 05. Accessibilité commerciale : évolution des aires de chalandise des pôles 06. Fonctionnement de l'économie agricole, évolution de la SAU, identification des problèmes d'accessibilité, approfondissement du diagnostic (peut être réalisé dans un second temps) sur les secteurs à enjeux de développement urbain.			
3. Logement 01. Effort constructif et évolution du nombre de logements 02. Situation au regard du logement aidé 03. Desserrement et point mort 04. Marché : prix fonciers, prix immobilier 05. Analyse de la demande locative libre et aidée			
4. Fonctionnement spatial 01. Consommation d'espace (Source : observatoire des territoires de l'Ain) 02. Analyse du fonctionnement viaire et de l'accessibilité aux services et aux commerces 03. Morphologies et densités constatées 04. Réceptivité du tissu urbain 05. Identification zones d'intérêt environnemental 06. Préfiguration trame verte et bleue 07. Identification des secteurs à risque			
5. Ressources et nuisances 01. Eau, assainissement et déchets : il convient de rappeler que la révision ou l'élaboration d'un PLU suppose de mettre à jour ou de réaliser un schéma d'assainissement et de gestion des eaux i. Capacité des stations d'épuration et capacité résiduelle et projets //ou SPANC appréciation qualitative du le mise être œuvre ii. Évaluation de la consommation d'eau iii. Évaluation de la production de déchets 02. Nuisances : bruit, air, etc.			

Par ailleurs, ces indicateurs consolidés à l'échelle du territoire du SCoT devront être utilisés pour réaliser l'évaluation obligatoire du SCoT au bout de 6 ans de mise en œuvre.

Un suivi des indicateurs sociaux et économiques du territoire du BUCOPA pourra s'appuyer sur la publication des données INSEE et issues du travail d'analyse de la DDT de l'Ain, et publiées sur l'Observatoire des Territoires de l'Ain, sur les thématiques suivantes :

- **Usages et consommation du foncier** : suivi de la surface de la tache urbaine par an (fichier MAJLIC III), des surfaces agricoles et naturelles tous les 5 ans,...
- **Démographie et Population** : structures et dynamiques, emploi et population active, revenus et salaires des personnes et des foyers, ...
- **Transports, déplacements et mobilité** : attractivité démographique, mobilité des personnes, pratiques et modes de déplacements, ...
- **Offre de logements** : structuration du parc de logements, logements social, statut d'occupation des logements, production et marché de l'immobilier,
- **Activités économiques** : profils économiques, évolution de la structuration de l'emploi, pôles d'emploi et zones d'activités, dynamiques commerciales, ...
- **Activités agricoles** : agriculture et populations agricoles, filières, économie forestière, ...
- **Ressources naturelles, environnement et cadre de vie** : préservation des milieux et des espèces, traitement et qualité de l'eau, ...
- **Gouvernance territoriale** : politiques publiques territoriales, ...

Le diagnostic doit pouvoir répondre aux questions suivantes :

Questions ?	Oui	Insuff.	Non
Le diagnostic analyse le mode de développement connu par la commune.			
Il détermine si le développement est similaire, ou différent, de la tendance identifiée dans le diagnostic du SCoT			
Si la commune est identifiée au SCoT comme un pôle : l'analyse du diagnostic du PLU correspond-elle à l'analyse du pôle par le SCoT ?			
Si la commune n'est pas identifiée comme un pôle : Le diagnostic analyse si la commune fonctionne en relation étroite avec le pôle voisin et des autres communes non pôles du secteur ? (proximité, migrations domicile-travail, transports en commun, usage des commerces-services-écoles, continuité urbaine avec le pôle...)			
Si la commune n'est pas identifiée comme un pôle : Le diagnostic identifie les équipements de transport (vers les pôles du SCoT) sur lesquels la commune peut s'appuyer, maintenant et à moyen/long terme, pour son développement.			
Le diagnostic analyse les possibilités d'évolution de la commune : - mode de développement (habitat, activités...), - limites au développement : capacité d'accueil des infrastructures et des équipements de la commune... - les efforts conditionnant le développement (capacité d'assainissement...).			

